



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00633910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLIOLLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 39 - Projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs

Délibération n° 2021/006339

Projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	02/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de compensation de l'impact sur le champ d'expansion des crues du Doubs induit par l'aménagement, en 2004, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, du remblai de la voie des Mercureaux.

L'absence de mesures compensatoires à l'époque des travaux a conduit à l'annulation de l'arrêté d'autorisation en 2013 et à la recherche depuis lors de scénarios de compensation du volume du champ d'expansion des crues perdu (environ 40 000 m³ en crue centennale).

Le projet proposé par le Maître d'Ouvrage (DREAL de Bourgogne-Franche-Comté) a ainsi retenu deux sites de compensation, sur les communes de Roche-lez-Beaupré et de Rang.

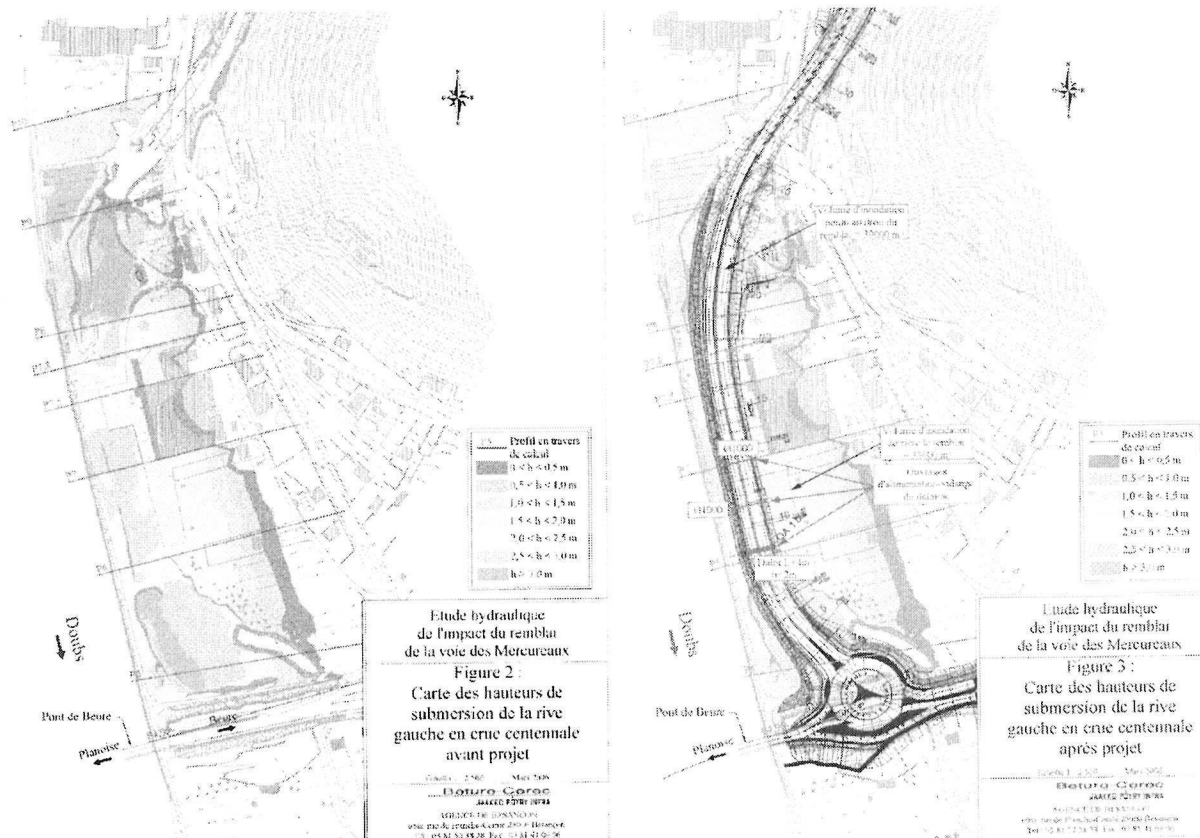
Ce projet, qui permet de compenser cote par cote les volumes perdus, est soumis à enquête publique et doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal de la Ville de Besançon.

Le remblai de la voie des Mercureaux, situé en amont immédiat du pont de Beure, a été aménagé en 2004 dans le lit majeur du Doubs.

Le projet a malgré tout bénéficié d'un arrêté d'autorisation en 2007, sans qu'il soit prescrit de mesures compensatoires. A la suite d'un recours déposé par la CPEPESC en 2011, l'arrêté d'autorisation de 2007 a été annulé en 2013 par le Tribunal Administratif, en raison de cette absence de mesures compensatoires à la perte de champ d'expansion de crue.

La construction d'un ouvrage de décharge de 10 mètres de large sous la RN 57 a permis, en offrant une section de passage supplémentaire aux écoulements, d'annuler la surélévation de la ligne d'eau qui aurait sinon été induite par le projet. Le champ d'expansion de crue situé derrière le remblai a été mis en communication avec le Doubs grâce à la mise en place d'ouvrages hydrauliques de transparence sous le remblai.

En revanche, aucun aménagement n'a été réalisé à l'époque pour compenser la perte de volume du champ d'expansion de crue induite par le remblai lui-même (39 000 m³ en occurrence centennale, réévalués par la suite à 43 000 m³).



Carte des hauteurs de submersion avant et après projet

Depuis lors, la DREAL de Bourgogne Franche-Comté a recherché des mesures compensatoires adaptées, visant à compenser les volumes perdus « cote par cote » (pour chaque occurrence de crue, le volume de compensation doit être analogue au volume perdu).

C'est le scénario finalement retenu qui fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique, dans le cadre de laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Besançon est appelé à donner un avis.

Le Maître d'Ouvrage (DREAL de Bourgogne-Franche-Comté) propose ainsi deux sites de compensation :

- sur Roche-lez-Beaupré, décaissement de la berge du Doubs en rive droite afin d'adoucir les berges et gagner sur le champ d'expansion de crues,
- sur Rang, création d'une haie afin de créer un effet de retenue et une surinondation de la plaine en amont.

Le projet apparaît conforme aux exigences de compensation résultant de l'aménagement du remblai des Mercureaux, en restituant le volume perdu cote pour cote. Par ailleurs, les travaux ne se limiteront pas à un strict objectif de compensation hydraulique, puisqu'ils vont apporter une plus-value sur le plan écologique, notamment sur le site de Roche, en permettant une amélioration de la qualité de la ripisylve et des caractéristiques géomorphologiques de la berge de rive gauche, ainsi que la reconexion d'un bras mort.

A noter enfin, puisque les deux sites de compensation se trouvent en amont de Besançon, que le projet va permettre de restituer le volume initial du champ d'expansion des crues du Doubs au droit de Besançon.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0